

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présences / absences		Participaient aussi	
Conseillères / conseillers	Titre	Administration et invité.es	Titre
Marie-France Lapierre	Présidente	Bertrand Dupain	Directeur général
Marc-André Ouellette	Vice-président	Fariba Daragahi	Directrice générale adjointe
Gaëtan Desrochers	Conseiller	Claude Martin	Directeur général adjoint intérimaire
Robert Joncas	Conseiller	Sylvain Allison	Secrétaire trésorier
Roger Hébert	Conseillère	Pascale Cyr	Coordonnatrice, Relations publiques
Trish Kolber	Conseillère		
Sonia Thibeault	Conseillère		

La présidente, Marie-France Lapierre, assume la présidence de l'assemblée.

La présidente souhaite la bienvenue au public.

### 1. Ouverture de la réunion publique

#### **Résolution P-1895-10-2018**

Que le Conseil d'administration approuve l'ouverture de la réunion à 17 h 00.

Proposée par : Roger Hébert

**Adoptée à l'unanimité**

#### 1.1. Suspension - Directive administrative DA-305 Conduite des réunions du conseil d'administration

#### **Résolution P-1896-10-2018**

Que le Conseil d'administration approuve de suspendre la directive administrative DA-305 Conduite des réunions du conseil d'administration pour la durée de la réunion en cours.

Proposée par : Marc-André Ouellette

**Adoptée à l'unanimité**

### 2. Lecture de la vision et de la mission

Marc-André Ouellette procède à la lecture de la vision et de la mission.

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution P-1897-10-2018**

Que le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par : Marc-André Ouellette

**Adoptée à l'unanimité**

### 4. Résolution en bloc

#### **Résolution P-1898-10-2018**

Que le Conseil d'administration adopte les procès-verbaux P 387 tel que présenté.

Proposée par : Roger Hébert

**Adoptée à l'unanimité**

5. Suivi du Conseil d'administration  
Sans objet

6. Secteur de la direction générale  
6.1. PLOÉ

Le directeur général présente le PLOÉ courant. Il fait un retour sur la procédure suivie pour en arriver au document qu'il présente.

Dans le cadre du Protocole d'entente conclut entre le ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles et le gouvernement des différentes provinces, le Conseil scolaire francophone établit tous les cinq (5) ans, un plan d'action dont les initiatives ont pour objectif de favoriser l'épanouissement de la communauté francophone à l'intérieur des plus de 40 établissements sous sa juridiction.

Le nouveau plan d'action s'applique aux années 2018-2023. Dans la programmation budgétaire, mais également éducative, du Conseil scolaire francophone, le nouveau plan d'action joue un rôle essentiel. Il participe au succès du Conseil scolaire francophone, seul habilité à offrir le programme francophone dans la province (Loi scolaire : 166.25, division 4 « Francophone Educational Program ») qui connaît depuis sa création, une augmentation constante de ses effectifs (1997 : 1 750 élèves ; 2018 : 6 086 élèves).

Les membres du CA et le directeur général discutent du PLOÉ.

**Résolution P-1899-10-2018**

Que le Conseil d'administration du CSF adopte le nouveau plan d'action du Protocole d'entente des langues officielles en éducation 2018-2023.

Proposée par : Marc-André Ouellette

**Adoptée à l'unanimité**

6.2. École des Grands-cèdres – calendrier scolaire 2018-2019

Afin de coordonner le calendrier avec le conseil scolaire anglophone, l'APÉ de l'école des Grands-cèdres présente une lettre demandant de devancer le congé printemps du 11 au 22 mars 2019.

**Résolution P-1900-10-2018**

Que le conseil d'administration approuve le calendrier scolaire 2018-2019 de l'école des Grands-cèdres tel qu'amendé par l'APÉ au niveau du congé du printemps.

Proposée par : Sonia Thibeault

**Adoptée à l'unanimité**

7. Secteur du secrétaire-trésorier

7.1. Golden - Confirmation des niveaux pour l'année scolaire 2019

Étant donné que l'école n'a pas pu ouvrir ses portes en septembre 2018 à cause du manque d'espace, le CSF a rencontré les parents qui ont demandé que la composition des niveaux offerts à l'école en septembre 2019 soit de la maternelle à la 4e année au lieu de M à 3.

Les membres discutent de la modalité de l'ouverture de l'école.

**Résolution P-1901-10-2018**

Que le conseil d'administration approuve l'ouverture d'une école à Golden avec un minimum de 12 élèves de la maternelle à la 4e année.

Proposée par : Roger Hébert

**Adoptée à l'unanimité**

8. Secteur de la gouvernance

Sans objet

9. Divers

Sans objet

10. Questions du public

10.1. Les membres du public posent des questions sur le PLOÉ :

- Signature d'une entente fédérale et l'aspect budgétaire du projet
- Montant attribué sur les classes de 4 ans

10.2. La Grande traversée

10.3. Directive administrative D-305

10.4. Du SEPF, initiative sur les formations continues pour les enseignants

10.5. Dernière question sur le PLOÉ :

- Raison de l'adoption en cette date au lieu de laisser la décision au prochain CA

11. Levée de la réunion

**Résolution P-1902-10-2018**

Que le Conseil d'administration approuve la levée de la réunion à 18 h 06.

Proposée par : Marc-André Ouellette

**Adoptée à l'unanimité**

ADOPTÉ LE 4 NOVEMBRE 2018

  
\_\_\_\_\_  
Présidente

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

4 nov. 2018  
Date